

## FICHE N °28 Protection de la biodiversité

### Objectif : Développer des actions de protection de la biodiversité

La ville de Montreuil a adopté certaines pratiques pour maintenir et développer la biodiversité. Certaines sont déjà en place ou en cours (zone de protection spéciale, abandon des pesticides, sensibilisation des habitants, des bailleurs et des entreprises à une gestion écologique de leur espace), certaines restent à renforcer (mise en place de continuités écologiques), d'autres cherchent à réduire l'impact de la ville sur la biodiversité française et mondiale : politique d'achat de bois certifiés, produits bio dans les cantines (30 % depuis 2012).

#### Une gestion écologique des espaces verts

Il s'agit des pratiques favorisant l'accueil et la préservation de la faune et la flore, ce que les méthodes « classiques » (pelouses rases, emploi de produits pesticides...) ne garantissent pas. Ces méthodes nouvelles sont utilisées en milieu urbain depuis une dizaine d'années seulement, auparavant les conséquences sur les milieux naturels ou sur les agents utilisateurs étant souvent ignorées.

#### D'abord, le parc des Beaumonts

Montreuil a fait figure de pionnière avec l'aménagement de l'espace naturel du parc des Beaumonts en été 1998. Les pratiques du compost, des fauches tardives ou « en mosaïque », de repousse spontanée, de maintien de bois morts et de mise en place de pierrier y étaient adoptées. Mais dans les autres parcs squares et espaces verts de proximité, les pratiques horticoles « classiques » étaient maintenues avec cependant quelques préoccupations particulières : utilisation de produits homologués et agréés par le Ministère de l'Agriculture, stockage sous contrôle d'un responsable depuis 2004.



Depuis 2008, les jardiniers municipaux intègrent pour tous les espaces gérés par la ville des techniques de gestion écologique : l'usage des pesticides a été abandonné, des talus ou des friches sont ensemencés en prairies urbaines, les fauchages ont lieu au moment de la montée en graines, les plantations sont diversifiées afin de limiter la propagation de maladies et les attaques de prédateurs, des petites zones résiduelles sont fleuries, le broyat de bois d'élagage est utilisé contre les herbes indésirables et pour préserver l'humidité (un broyeur a été acheté par le service Jardins et nature en ville dans ce sens).

#### Les « prairies » urbaines

Les pelouses situées sur des terre-pleins de voirie sont maintenues hautes (fauches tardives et non plus tontes rases systématiques). Le but est non seulement de laisser un peu de place à la nature en ville, mais aussi d'adapter les moyens et la gestion d'un espace en fonction des difficultés rencontrées. Ces « prairies urbaines » doivent être cependant expliquées aux habitants dont certains pensent qu'il s'agit d'un abandon ou d'un défaut d'entretien.

#### Prairies urbaines 2009

Emplacement des prairies urbaines	Surface (m2)
Terrain proximité Ruffins	3000
Parc Montreau (sous bois)	6000
Parc Montreau (talus)	2000
Nouvelle France	1500
D. Renault	300
Paul Lafargue	2000
Sortie A186 Rue de Rosny	2000
Rue des Roches	400
Julio Curie	400
Beaumonts extension zone naturelle	4000
Total	21 600 m2

### Le paillage et le broyat (mulch)

Les massifs fleuris sont paillés afin de maintenir l'humidité (besoin d'arrosage moins fréquent, voire sans arrosage). Le paillis en se décomposant amende la terre sans recours aux engrais chimiques. L'achat d'un broyeur en 2010 a permis à la ville de produire son propre broyat. Le broyat produit transite sur deux sites (Montreuil et Beaumonts) avant d'être redistribué sur le territoire (massifs plantés, jardins publics ou partagés).

#### Utilisation de mulch (m3)

2008	2009	2014
10	50	300

### Herbes folles

Depuis 2008, le service Jardin et Nature en ville n'utilise plus de désherbants dans les parcs et jardins de la ville. Des démarches de communication (type exposition de photos d'amateurs prises à Montreuil) sont déployées visant le changement de regard sur les herbes folles par les habitants et usagers des espaces publics.



### Production florale sans produits chimiques

85 000 fleurs annuelles et bisannuelles sont produites dans les serres (786 m2) avec des méthodes de production naturelles.

Toutes ces plantes et fleurs sont réparties dans les massifs et espaces fleuris de la ville courant mai. Deux fois par an, les plantes des massifs, autrefois jetées à la benne, sont maintenant distribuées gratuitement aux habitants.

### Incitation à la végétalisation des zones grises par les habitants

L'appropriation des espaces communs à l'échelle du voisinage via le jardinage est un moyen de partager l'espace, d'échanger, de donner vie à la rue, de tisser des relations de convivialité et de devenir un acteur moins anonyme dans son lieu de vie. La ville a mis en place le programme de végétalisation participative « On sème à Montreuil » en 2009 adapté aux différents types d'espaces :

- sur les espaces de plus de 100 m<sup>2</sup> : création de jardins partagés avec une convention d'occupation du terrain laissé gratuitement à un collectif (une association la plupart de temps). D'un seul jardin partagé en 2009 on en compte 30 répartis dans la ville fin 2016 (de nouveaux sont en cours de création). La « Charte des jardins partagés » intègre des critères de préservation de la biodiversité, de jardinage écologique et cherche à privilégier les semences locales et traditionnelles non hybrides.

- sur les plus petits espaces de proximité, les façades, les trottoirs, les pieds d'arbres : permis de végétaliser encadré par un « contrat de parrainage des petits espaces ». Environ 40 projets sont développés depuis 2011.

Un poste de Jardinier-animateur a été créé en 2010 pour conseiller et apporter son soutien aux jardins pédagogiques dans les écoles.

Pour faciliter le jardinage pour tous à moindre coût et s'affranchir des grandes enseignes commerciales, la ville encourage les projets de troc de plantes : 3 se déroulent dans des lieux différents au printemps et un site web d'échange a été créé pour permettre de s'échanger des plantes, semences et outils entre habitants toute l'année (cet espace d'échange est hébergé sur le site de Graine de Jardins). Un forum la réappropriation des graines locales par les jardiniers a été organisé par la ville en 2011.

Depuis 2012, la nouvelle version des conventions des jardins familiaux laisse une plus grande part à la préservation de la biodiversité (interdiction des pesticides, possibilité d'accueillir un petit élevage de poules ou de lapins). Le « Guide du jardinage écologique » conçu par Natureparif et édité par la ville est diffusé à l'ensemble des jardins partagés et à tous les jardiniers familiaux (150 parcelles).

La newsletter Coup de Pouss' éditée par le service environnement depuis 2012 fait la liaison entre toutes les initiatives locales visant à protéger et développer la biodiversité.

## Informations complémentaires

### Labels nature :

Contrairement à l'idée communément admise, **tous les espaces verts en France ne sont pas des lieux de préservation de la biodiversité** : s'ils sont très mécanisés (souffleuses de feuilles, tondeuses, tailles-haies), bruyants, s'ils consomment beaucoup d'eau d'arrosage, d'engrais et de pesticides, de tels espaces n'accueillent pas beaucoup d'espèces. Certains labels sur l'aménagement (BiodiverCity) et la gestion (Eco-jardin) des espaces verts permettent de prendre en compte la faune et la flore au sein des espaces de nature dans les opérations d'aménagement.

## Sources

- 1) Direction de l'environnement et du cadre de vie
- 2) Service des jardins et de la nature en ville